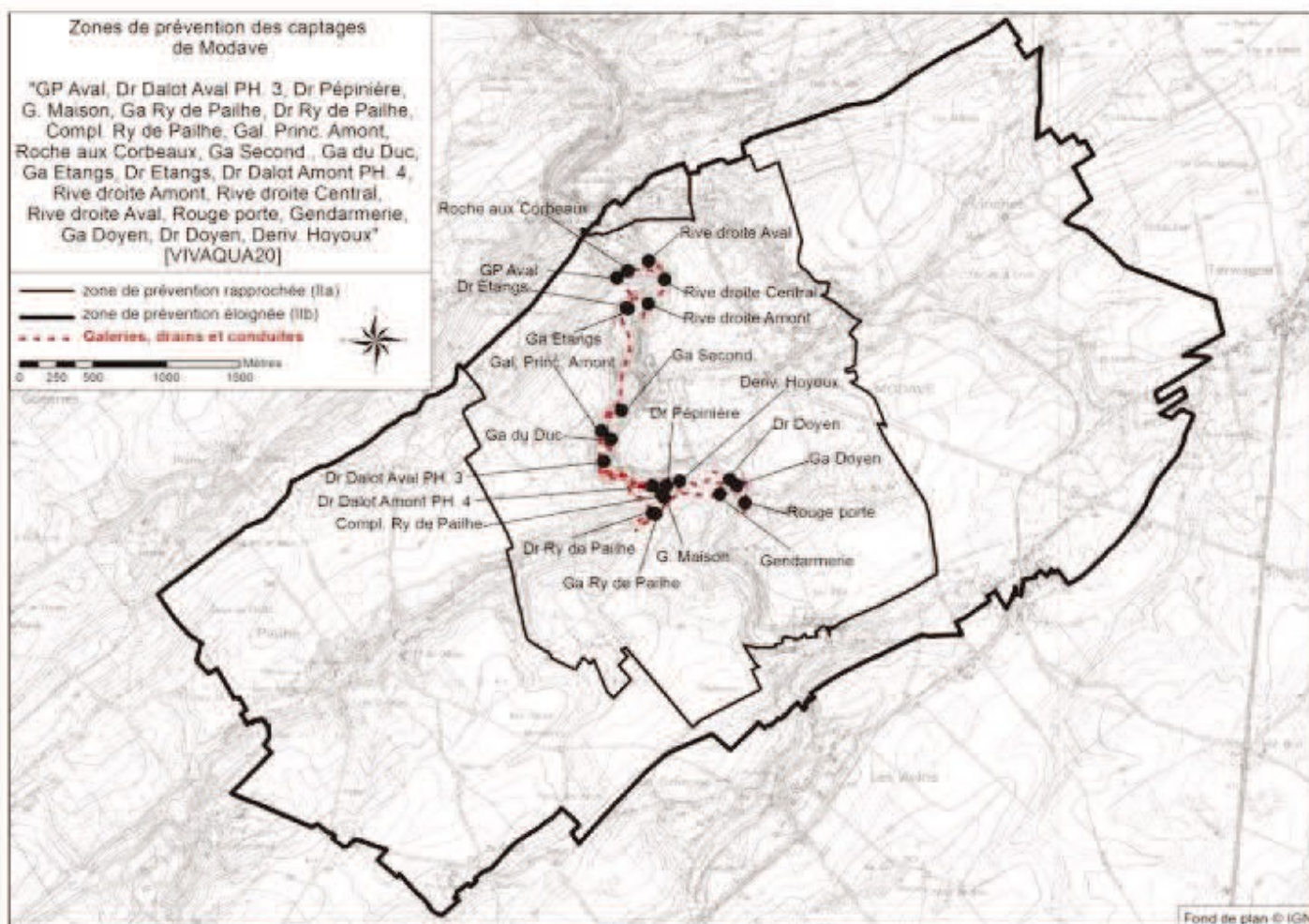


Annexe 2

Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 27 mai 2019 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Captage de Modave » sis sur le territoire de la commune de Modave.

Namur, le 27 mai 2019.

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO